



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/862
S/20293
25 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 36 et 73 de l'ordre du jour
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Note verbale datée du 23 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République populaire du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer que le 28 juillet 1988, des soldats sud-africains ont attaqué les forces mozambicaines dans la province de Maputo; l'un des attaquants a été tué et du matériel saisi. Les autorités sud-africaines ont demandé au Mozambique de restituer le corps du soldat décédé et le matériel saisi.

La Mission du Mozambique demande de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 73, et du Conseil de sécurité.
